

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Procureur général sur l'activité du Ministère public pour l'année 2020
et détermination du Conseil d'État**

1. PRÉAMBULE

La Commission de gestion s'est réunie le 6 octobre 2021, de 8h45 à 10h20, à la salle du Bicentenaire, place du Château 6, à Lausanne. Les membres ayant participé à la séance sont les suivants :

Mesdames Taraneh Aminian, Isabelle Freymond, Nathalie Jaccard, Catherine Labouchère, ainsi que Messieurs Arnaud Bouverat, Alain Bovay, Jean-Bernard Chevalley, Denis Rubattel, Daniel Ruch et Éric Sonnay. Étaient excusé·e·s Mesdames Carine Carvalho, Christine Chevalley et Messieurs Jean-François Chapuisat ainsi que David Raedler

Monsieur Eric Cottier, procureur général a également participé à la séance.

Madame Sophie Métraux (SGC) a tenu les notes de séance et nous l'en remercions très sincèrement.

2. COMMENTAIRES DE M. LE PROCUREUR GENERAL

En 2020, le Ministère public (MP) a été passablement impacté par le COVID-19.

Sur le fonctionnement du service, les impacts ont été identiques à ceux subis dans l'entier de l'administration, avec la nécessité d'adaptation rapide des méthodes de travail, la réduction de l'activité, tout en maintenant l'indispensable au bon fonctionnement de la justice. Dès mi-mars 2020, la direction a mis en place une organisation adéquate, permettant à qui de rester à la maison, à qui de se rendre au bureau. La visioconférence s'est instaurée. Le MP a finalement bien fonctionné, compte tenu des circonstances.

Voici les points importants relevés pour l'année 2020 par le procureur général, en lien avec le COVID:

- Le COVID-19 a impacté la délinquance et, partant, l'activité du MP. Il y a eu une diminution sensible des infractions contre le patrimoine, économiques ou financières ainsi que des vols ou brigandages. Une baisse qui s'explique par la limitation dans les déplacements qui a touché aussi les auteurs de ce type de délits. Dans le même ordre d'idée, les infractions sur la circulation routière ont baissé assez nettement.
- L'attention, dès le début de la crise, s'est portée sur les violences conjugales, dont beaucoup pensaient qu'elles croîtraient avec le semi-confinement. Or il n'y a pas eu davantage d'ouvertures de dossiers pour violences domestiques en 2020 qu'en 2019. Les chiffres demeurent toutefois élevés.
- Les infractions concernant les crédits COVID sont arrivées sur la table du MP. Celui-ci a ouvert de nombreux dossiers en la matière. Pour 2020, il y a eu 110 dénonciations pour fraudes présumées, portant sur un montant total d'environ 18,5 millions de francs.

- Enfin, une collaboration importante a été établie avec les préfet.e.s, pour suivre le rythme des modifications des ordonnances du Conseil fédéral.

Hors COVID-19, les faits importants pour l'année 2020 sont les suivants :

- En 2020, en matière de droit de l'environnement, une opération spéciale a été conduite consistant à ce que toutes les infractions à des lois dont les dispositions protègent l'environnement soient transmises au MPC (Ministère public central). Depuis 2018, deux procureur.e.s sont devenu.e.s répondant.e.s en matière d'infractions contre l'environnement, tant à l'interne qu'à l'externe, en vue notamment d'instaurer des pratiques harmonisées entre les cantons et la Confédération.
- 2020 a aussi été l'année de la mise en œuvre du détachement d'investigations spéciales policières (DISPO). Composé de policières et policiers expérimenté.e.s de la police de sûreté, il est activé lors d'enquêtes sur des affaires où la police a recouru à l'usage de la force. Ce détachement est directement à disposition du MP.
- En matière de détention, les chiffres indiquent une nette diminution par rapport à 2019. Il y a également une nette diminution du nombre total de jours de détention avant jugement, ce qui est positif eu égard à la thématique de la surcharge carcérale.
- En matière de RH, un job sharing – appelé en fait top sharing – pour deux procureures a été mis en place. C'est une première pour le MP et avec cette expérience, le Canton de Vaud fait aussi office de pionnier. Enfin, le MP a obtenu en 2020 un renfort de 2,5 ETP.

3. DISCUSSION GÉNÉRALE ET QUESTIONS

Locaux et sécurité

La question des locaux et des travaux pour la sécurisation et l'adéquation des bâtiments revient sur le tapis. Les besoins ont été chiffrés, à hauteur de quelque CHF 360'000.- pour les 5 sites occupés par le MP. Mais le dossier n'a pas beaucoup avancé, quand bien même certains travaux ont été entrepris sur le terrain, notamment à l'office de Lausanne. Pour le PG, l'avenir résiderait dans le concept de « maison de la sécurité », regroupant plusieurs entités dans un même bâtiment conçu de manière sécuritaire (à l'instar d'un projet sur la Riviera). Il est aussi répondu à une commissaire que les travaux pour les locaux à Morges sont en cours.

Informatique

Dans le rapport 2020 du MP, on peut lire que « tous les services ont certainement rencontré les mêmes difficultés pour concrétiser les mesures dictées par la crise sanitaire, que la DGNSI n'était pas prête à déployer à très bref délai par la fourniture de matériel approprié à l'échelle de l'entier de l'administration ». Deux commissaires ont relevé que ceci n'était pas exact comme constat et que bien des services ont souligné être très satisfaits des prestations apportées par la DGNSI. Le Conseil d'État a d'ailleurs également fait une remarque dans ce sens dans son appréciation du rapport du MP.

Activité juridictionnelle

L'activité de STRADA a bénéficié de la crise. Il y a eu moins de « client.e.s STRADA ». Cette unité continue son activité de lutte et de répression d'une délinquance organisée (stupéfiants essentiellement). Le dispositif évolue et il y a actuellement 6,5 procureur.e.s dans cette unité. Celle-ci s'est adaptée à une délinquance qui a évolué de la rue vers l'intérieur, les appartements en particulier a précisé le PG en réponse à un commissaire. Une commissaire relève que le nombre des détentions avec STRADA est très élevé et que le rythme de traitement qui en résulte représente une charge extrêmement lourde.

Types d'infractions

L'augmentation des chiffres concernant les homicides par négligence n'est pas jugée pertinente par le PG, un seul accident de la route avec plusieurs victimes suffisant à impacter les chiffres. Les augmentations de ce qui relève de la pornographie et des infractions contre l'intégrité sexuelle résultent – selon les explications du PG – des données fournies par les Etats-Unis. Ces délits sont dénoncés par vagues, en fonction des logiciels de détection. Le télétravail n'a pas été non plus un facteur d'augmentation des délits liés à la pornographie et ces chiffres n'ont pas créé d'inquiétude lors du dernier bilan de la criminalité avec la police.

Criminalité économique

Dans le cadre du dossier de fraudes à l'insolvabilité qui a accaparé passablement de ressources au MP, un commissaire s'inquiète de savoir si un suivi est effectué, car le phénomène existe toujours et profite à des personnes mal intentionnées. Le droit suisse et une certaine vision de l'économie permettent que lorsqu'une entité s'éteint ce qui peut l'être soit repris pour en faire autre chose a relevé le PG. Une marge de manœuvre qui peut être profitable pour des acteurs économiques honnêtes, mais qui peut aussi être exploitée par des personnes mal intentionnées.

Menace terroriste

Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le renseignement (LRens) en 2017, le Secrétaire général du DES (Département de l'environnement et de la sécurité) est en charge du service de renseignement cantonal en sa qualité d'autorité hiérarchique (art. 82, al. 2 LRens.). Le PG indique à une commissaire que le MP ne travaille pas avec le SG du DES mais que, par contre, la ou le procureur.e agissant comme point de contact avec le MP fédéral fait partie du groupe opérationnel de lutte contre le terrorisme présidé par le préfet du district de Lausanne.

Division des affaires spéciales (DIVAS)

L'opération spéciale de la DIVAS dans le domaine du droit à l'environnement a donné lieu à un état des lieux des actes commis. En réponse à une commissaire, le PG précise qu'il n'y a pas de publication publique. Il n'y a pas un grand nombre de dossiers, mais la plus grande partie concernent la pollution des eaux, ce qui pourrait potentiellement intéresser le grand public, relève une commissaire.

Indemnités versées aux défenseurs d'office

Un commissaire relève que les coûts des avocat.e.s pour l'assistance judiciaire sont croissants et il demande si le MP effectue une réflexion d'économicité des coûts de prise en charge (directives du PG sur les peines minimales) ou de détention, en privilégiant par exemple le bracelet électronique. Le PG assure qu'il n'y a pas de volonté d'incarcération de la part du MP et que le bracelet est utilisé chaque fois que c'est possible. Et dans le cadre des procédures simplifiées (accord entre la défense et l'accusation sur la peine) un système de contrôle a été mis en place pour que cette procédure ne soit pas utilisée comme moyen de liquider des affaires lorsque les procureur.e.s sont surchargé.e.s.

Relations publiques, communication, formation

Un commissaire s'est inquiété de la totale indépendance des décisions du MP, sachant qu'administrativement, il est rattaché au Conseil d'État. Or une récente affaire, classée, impliquait notamment des conseillers d'État. Le PG a assuré que ce rattachement administratif n'avait aucun effet sur les décisions rendues. Que le système vaudois prévoit une élection par le Grand Conseil pour le PG, ce qui donne aux magistrat.e.s une très grande indépendance.

Formation

Aucun.e procureur.e n'est allé.e suivre de formation spécifique sur la lutte contre la violence domestique. Dans chaque office, depuis 2015, des référent.e.s en matière de violence domestique sont à l'œuvre. Ces personnes sont rattachées sous l'égide de la procureure rattachée au MPc qui fait partie de tout ce qui a été mis en place dans le cadre de l'action vaudoise de lutte contre les violences domestiques, par exemple avec le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH). Les référent.e.s des offices se réunissent régulièrement et suivent les séances avec les gens du réseau travaillant sur la problématique, précise le PG en réponse à la demande d'une commissaire.

Xénophobie et antisémitisme

La CICAD (coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation) a critiqué dans les médias le classement du dossier des graffitis haineux au gymnase de Morges. En réponse à une question d'un commissaire à ce propos, le PG a regretté qu'il n'y ait eu aucun contact ou accès demandé de la part de la CICAD avant la publication des critiques. Toujours dans ce domaine, le PG s'est renseigné pour connaître par quels moyens il est possible d'agir pénalement, et à quel moment quand les agissements et les propos de certaines personnes dans notre pays tombent justement sous le coup de la loi.

Conclusions et perspectives

Dans la conclusion de son rapport, le PG se réfère à un élu sur le plan national qui a appelé ouvertement à ne pas respecter des mesures préconisées par le Conseil fédéral. C'est pour le PG un risque institutionnel important quand des élu.e.s détenant leur pouvoir par le peuple et la structure législative suggèrent ouvertement de violer les lois.

Enfin, le PG dont le mandat se termine à fin 2022, a indiqué qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat de 5 ans.

4. CONCLUSION

La COGES souhaite relayer deux points comme remarques :

- Pour la COGES, la réponse du PG concernant la formation des magistrat.e.s dans le cadre de la lutte contre la violence domestique est clairement insuffisante. La COGES insiste depuis plusieurs années sur la nécessité de formation dans le cadre de la violence domestique, et des cours idoines existent et ont été mis sur pied pour des secteurs comme la justice et le social.
- Les aspects sécuritaires des bâtiments sont aussi une remarque récurrente de la COGES qui souhaite que les choses avancent en la matière. La somme de CHF 360'000.- avancée pour sécuriser les 5 sites occupés par le MP ne semble pas pharaonique. À noter qu'on pourrait imaginer que le MP de la Riviera pourrait rejoindre le projet de maison de la sécurité qui se dessine dans cette région. Enfin, outre les aspects sécuritaires, il faut aussi relever que les bureaux du MP dans le bâtiment de Longemalle sont à la limite de leurs capacités et qu'il faudra songer à d'autres locaux si l'entité devait encore être renforcée.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du procureur sur l'activité du Ministère public pour l'année 2020, à l'unanimité des membres présents.

Oron-la-Ville, le 17 novembre 2021

*Le rapporteur :
(Signé) Monique Ryf*